

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

discrimination et à renforcer la sécurité. Au plan national, la mise en oeuvre de la Loi sur le multiculturalisme favorise la réalisation de l'objectif consistant à encourager les Canadiens à préserver leur identité, à être fiers de leur ascendance et à avoir un sentiment d'appartenance. Le Canada présente cette initiative en tant que pratique exemplaire dans ses relations bilatérales avec d'autres pays.

Les priorités du Canada en matière de droits de l'homme consistent notamment à aider les États, ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales, à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes, et à favoriser l'action humanitaire. Le Canada est un ardent défenseur de la nécessité de protéger les droits de l'homme tout en accroissant la sécurité, ce qui revêt une grande importance depuis les événements du 11 septembre. Cet objectif est atteint grâce à la coopération technique permettant de renforcer les capacités locales de surveiller et de combattre les violations des droits de l'homme. Les ambassades du Canada à l'étranger appuient le travail d'organisations locales de défense des droits de l'homme. Le Canada travaille en étroite collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, et d'autres organismes de l'ONU, afin de promouvoir la réalisation de progrès dans le domaine des opérations relatives aux droits de l'homme menées sur le terrain.

Le gouvernement estime que la promotion et la protection des droits des femmes et de l'égalité des sexes sont indispensables à la réalisation de progrès en matière de droits de l'homme et de développement démocratique. Le Canada a joué un rôle de chef de file pour assurer une perspective égalitaire et la participation des femmes dans le contexte des efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Récemment, le gouvernement s'est concentré sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. En 2001, le gouvernement a appuyé la création du Comité canadien sur les femmes, la paix et la sécurité, consortium unique de représentants gouvernementaux, de parlementaires, d'universitaires et de membres de la société civile.

La prestation d'une aide et d'une protection efficaces aux Canadiens qui voyagent et résident à l'étranger est hautement prioritaire pour le gouvernement. Nous continuerons d'engager tous les pays à respecter le droit international relatif aux droits de l'homme, y compris les prescriptions selon lesquelles « nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » (article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention contre la torture). Des ministres, fonctionnaires et autres intervenants ont soulevé publiquement cette question à plusieurs reprises, et continueront de le faire.

Toutefois, il y a des limites à l'aide qu'un gouvernement peut apporter à ses citoyens à l'étranger. Les voyageurs devraient bien connaître les structures politiques, juridiques et de sécurité des pays où ils se rendent. Par l'entremise de conseils aux voyageurs régulièrement mis à jour, on continuera de prévenir les Canadiens au sujet des risques que présentent les voyages dans des régions potentiellement dangereuses.